Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260428-628042026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN

COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 28 04 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le vingt-trois avril deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Madame Virginie LEMOINE Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme LEMOINE Virginie M. LEMOINE Gervais, Mme. LUCAS Isabelle M LE COUEDIC Christian, Mme DAUNY Odile, M. MOIGNO Philippe, Mme GUILLEMIN Séverine M. Le MAUFF Julien,
Mme JOUANNIGOT Stéphanie, M GORIN Stéphane, Mme FIGARO Elise

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme LUCAS Isabelle est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Délibération 6 28 04 2026 Vote du budget primitif budget communal 2026

Madame Le Maire donne lecture du projet de budget primitif pour 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	598 776.50	598 776.50
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	322 118.91	322 118.91

Le conseil Municipal,
Vu les articles L2311-1 et suivants et L 2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales
Après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, approuve ces propositions et vote le budget 2026 pour le budget principal de la commune

Elus 11
Présents :11
Votants : 11
Pour 9
Contre :2
Abstention : 0

Pour extrait conforme
Madame le Maire La secrétaire